

UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : ucic66@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°1-2022 REUNION DU 17 JANVIER 2022

Objet : Vote du budget Primitif 2022

L'an deux mille vingt-deux et un et le dix-sept janvier à dix-sept heures quarante-cinq, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par M. Didier BRUZY, Président, Monsieur Etienne MARGALL, syndic est désigné secrétaire de séance.

Présents : MM. BLANC Daniel, BRUZY Didier, GRANDE José, MAILLOLS Pascal et MARGALL Etienne, syndic titulaire. Monsieur REIG Jean, syndic suppléant.

Le Président donne la parole à Agnes XATARD afin qu'elle présente le budget primitif 2022

BUDGET PRIMITIF 2022					
UNION DES CANAUX D'ILLE ET CORBERE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
6061	Electricité	1 500,00	70685	Redevances rôle	204 700,00
60622	Carburants	5 000,00	7488	Autres prestations de serv.	40 300,00
60623	Alimentation	500,00			
60631	Fourniture d'entretien	200,00			
60632	Fourniture petit équipement	500,00			
60636	Vêtements de travail	1 500,00			
6064	Fournitures admin.	3 000,00			
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00			
613	Location	23 000,00			
61551	Matériel roulant	2 000,00			
61558	Entretien bien mobilier	200,00			
6156	Maintenance	2 500,00			
6168	Primes d'assurances	3 100,00			
623	Publicité, relation publique	2 500,00			
626	Frais d'affr. Et Télécom	8 000,00			
	TOTAL CHAP 11	56 500,00			
6411	Personnel titulaire	126 000,00			
6413	Personnel non titulaire	4 000,00			
6450	Cotisations Sociales	58 000,00			
	TOTAL CHARGES SALARIALES	188 000,00			
651	Redevance pour brevets SIG	500,00			
	TOTAL	500,00			
	TOTAL	245 000,00		TOTAL	245 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- Valide le budget primitif 2022 ;
- Autorise le Président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président de l'UCIC,
Didier BRUZY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bruzy", is written over the printed name of the president.